

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4203

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 14 790 euros en faveur de l'Association Kindertreff Lyon association franco-allemande pour l'enfance gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Kindertreff, sis 11-13 Montée de la Grande Côte à Lyon 1er, pour des travaux d'aménagement et de mobilier. Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de l'Enfance

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

<b>SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4203 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 14 790 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION KINDERTREFF LYON ASSOCIATION FRANCO-ALLEMANDE POUR L'ENFANCE GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS KINDERTREFF, SIS 11-13 MONTEE DE LA GRANDE COTE A LYON 1ER, POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MOBILIER. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

Par délibération n°2017/3473 du 18/12/2017, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadre pour les subventions de fonctionnement.

Par délibération n° 2018/4046 du 24/09/2018, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure Kindertreff d'un montant de 91 000 €pour l'année 2018.

L'association Kindertreff Lyon association Franco-allemande » pour l'enfance gère l'équipement parental bilingue d'accueil de jeunes enfants Kindertreff, d'une capacité de 20 places.

L'association contribue ainsi au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et coopère à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Cet établissement est installé 11-13 Montée de la Grande Côte à Lyon 1er, dans des locaux de Grand Lyon Habitat auprès duquel l'association est directement locataire.

Suite aux prescriptions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Métropole de Lyon, l'association doit engager des travaux d'aménagement de l'équipement Kindertreff.

L'association va donc procéder au dernier trimestre 2018 à des travaux au niveau de la zone d'accueil, l'office de réchauffe et l'espace repas, les unités de vie et l'espace extérieur afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Le descriptif des travaux transmis par l'association est le suivant :

- l'installation d'un visiophone et une ouverture avec gâche électrique, afin d'améliorer l'accueil et la sécurité des locaux ;
- la pose de stores au 2<sup>ème</sup> étage pour pallier à la chaleur et améliorer les conditions d'accueil des enfants durant la période estivale ;

- la pose de fenêtres oscillo-battantes pour permettre d'aérer les locaux et la cuisine de manière plus sécurisée ;
- le renouvellement du mobilier des salles d'activité.

L'association a présenté un budget d'investissement de 29 581 €TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 14 790 €

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 14 790€ en faveur de cette association.

Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu la délibération n°2015/1195 du 09 juillet 2015 ; 2017/3473 du 18 décembre 2017 et 2018/4046 du 24 septembre 2018 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 14 790 € est allouée à l'Association Kindertreff Lyon Association franco-allemande pour l'enfance pour les travaux d'aménagement et mobilier de l'équipement Kindertreff.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Kindertreff Lyon Association franco-allemande pour l'enfance est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD